

Le nouveau droit d'auteur, UNE QUESTION DE SURVIE

▶ Des dizaines d'artistes français se sont mobilisés alors que le Parlement européen vote ce jeudi la réforme du droit d'auteur

▶ La fin justifiant les moyens, plus d'une septantaine d'artistes français ont fait paraître dans l'édition de mardi du journal *Le Monde* une tribune pour défendre la réforme européenne du droit d'auteur. Parmi les signataires figurent Françoise Hardy, Julien Doré ou encore l'habituellement très discret Jean-Jacques Goldman.

Ce qui justifie leur sortie ? Un vote qui doit intervenir ce jeudi au Parlement européen, à Strasbourg. Les députés sont appelés à se prononcer sur la réforme européenne du droit d'auteur, initiée voici quatre ans. Celle-ci vise à imposer aux plateformes de mieux rémunérer les créateurs de contenus. Une modernisation jugée nécessaire suite à la révolution numérique qui, depuis le début des années 2000, a balayé les anciens modèles économiques, notamment ceux qui faisaient vivre les artistes. Faut-il rappeler l'effondrement des ventes de disques pour ne citer que cet exemple ?

"Il est urgent de rappeler qu'être artiste est un métier, soulignent les signataires de la tribune. Les créateurs ont une place essentielle dans notre société, et leur protection participe du bon fonctionnement de notre démocratie." Ils dé-

noncent aussi une *"campagne de désinformation au service des grandes puissances du numérique"*, qui *"répand l'idée que ce texte met en péril l'exercice des libertés fondamentales sur Internet."*

Dans un communiqué, l'Adima, le groupe de pression rassemblant les Gafa (Google, Apple, Facebook et Amazon) et d'autres mastodontes du secteur technologique, a appelé les euro-députés à se prononcer contre le projet de réforme, estimant qu'il met en danger Internet, en particulier la liberté de la Toile.

NOTONS QUE cette réforme du droit d'auteur s'accompagne aussi de la création d'un nouveau droit voisin au profit des éditeurs de presse, lui aussi dénoncé par les géants du secteur technologique. Il s'agit de permettre aux journaux, magazines et autres agences de presse de se faire rémunérer lors de la réutilisation en ligne de leurs productions.

CVD. avec AFP